

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 JUIN

JUSTICE ÉGALE

La semaine dernière, le conseil de guerre du 6^e corps, siégeant à Châlons-sur-Marne, condamnait à mort deux soldats du 128^e de ligne, accusés d'avoir, en état d'ivresse, injurié et frappé un sous-officier.

Quand, tout récemment, la peine de mort fut mise en discussion à la tribune de la Chambre des députés, les orateurs qui en réclamèrent le maintien l'envisagèrent, tous, comme une suprême application du droit de punir, peut-être justifiée par un intérêt supérieur de conservation sociale, mais en tout cas n'atteignant que ceux-là qui ont eux-mêmes donné la mort. Que celui qui a tué périsse ! Et c'est en somme — comme toujours — autour du vieux mot d'Alphonse Karr : « Que messieurs les assassins commencent ! » que s'est déroulé le débat.

Il est tout à fait regrettable que personne n'ait, en cette circonstance, songé à soulever la question de savoir s'il est permis de dépasser l'horreur de la loi de lynch, en tuant qui n'a pas tué. Messieurs les assassins ne sont pas intéressants, c'est entendu ; mais les deux pauvres lignards qui, rentrant à la caserne, un coup de vin dans la tête, ont, une minute, oublié le respect dû à la sardine d'argent, sont, convenez-en, un peu plus dignes de pitié que les chourneurs constituant la clientèle ordinaire de M. Deibler. Traiter les premiers comme les seconds nous paraît une cruauté que rien, pas même le souci de la discipline militaire, ne saurait justifier. On ne fera jamais croire à un homme de bon sens qu'il est impossible de sauvegarder le prestige des chefs et la loi de l'obéissance passive, si on ne recourt à la peine capitale pour les coupables d'infraction à cette loi.

Dans le cas que nous rappelons, ce qui rend plus poignante l'émotion soulevée dans le public par l' inexplicable arrêt du conseil de guerre de Châlons, c'est le fait que, dans la même journée, le même tribunal avait acquitté, à la minorité de faveur, un brigadier de chasseurs convaincu d'avoir, dans une querelle, tué un malheureux cultivateur, lequel laisse une veuve et trois orphelins. Quoi, tant de rigueur pour les uns, tant d'indulgence pour l'autre !

Vous vous rappelez comment le fameux interviewé du *Figaro* entend que s'affirme le respect dû à l'armée : « Un général allemand » avait giflé un simple particulier. Il fut condamné par la justice civile, c'est vrai, mais l'Empereur le grâcia immédiatement et le décora d'un ordre nouveau. Voilà comment on maintient l'esprit militaire. »

Il peut sembler au public que les juges composant le conseil de guerre de Châlons ont, sur les moyens de maintenir les bonnes traditions militaires, à peu près les mêmes idées que le général allemand.

A notre avis, il est impossible qu'on laisse croire à la France que nos officiers partagent unanimement cette opinion.

Pour trois sous de bon sens

La majorité qui a déjà approuvé le gouvernement est une majorité sérieuse et, si le ministère veut faire ce qu'il faut pour la conserver, il le peut aisément, s'il ne force pas l'orientation à gauche. Nous avons confiance dans cette majorité ; nous voulons avoir confiance dans le cabinet.

Le ministère sort tout entier des entrailles de la démocratie. Il ne doit pas avoir de mal à sentir les besoins du peuple et il doit lui tenir à cœur de chercher à les satisfaire.

Le peuple se montre indifférent aux choses publiques ? à qui la faute ? Il faut l'y intéresser. Si on observe ce qui se passe dans les masses, on peut s'apercevoir qu'elles ont un scepticisme qui va sans cesse grandissant. Elles se désaffectionnent de tout, aussi bien des sérieuses agitations parlementaires que des grotesques manifestations socialistes. C'est là un état d'âme qui ne laisserait pas que d'être inquiétant, si nous n'avions confiance dans le bon sens et le sentiment d'honneur de la masse, dans la probité de nos représentants.

Ces jours derniers, un de nos plus intelligents députés causait de la politique du jour avec des ouvriers, bons et vieux républicains. Il fut douloureusement frappé de l'air dégagé et désintéressé avec lequel ils en parlaient. L'un d'eux, pour résumer la conversation, prononça cette parole : « La politique d'aujourd'hui ! sauf votre respect, je m'en tamponne le disque avec une patte de homard ». Ce qui veut dire en langage courant : « Je m'en moque ».

Et bien, non ! il n'est pas bon que les électeurs se désintéressent absolument des choses publiques. Il convient, au contraire, qu'ils prennent goût à les suivre, à les discuter. Pour cela, il est nécessaire qu'ils se persuadent que ceux qui dirigent les affaires veulent l'amélioration de la condition sociale des différentes catégories de citoyens. L'indifférence en matière politique est de sinistre présage ; dans le passé, c'était le prélude de la dictature.

Agissez donc, ô gens de gouvernement, marchez de l'avant sur ou dans la voie des réformes. (Tant pis, excusez le cliché déjà chauve.)

Fendez-vous l'arche pour le bien de la République et pour le bien de la France. On vous fera crédit du temps raisonnablement nécessaire. La démocratie n'est pas exigeante. Elle regorge de patience. Elle ne désespère pas de la République ; elle attend toujours, mais son attente ne doit pas être vaine, car la désillusion est mauvaise conseillère. Elle se fie actuellement aux honnêtes et intelligents modérés. Ceux-là ne vous refuseront pas leur concours, mais mettez aussi du vôtre ; facilitez la tâche par de libérales et sages initiatives empreintes du véritable esprit de l'impartiale démocratie.

LA CHAMBRE

Séance du samedi 9 juin

Pour le Congo

M. Delcassé, ministre des colonies, dépose un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 4,800,000 francs pour assurer la protection des intérêts français en Afrique.

Il demande le renvoi à la commission du budget, qui est immédiatement ordonné.

Les caisses de retraite des ouvriers mineurs

On sait que le projet de loi relatif aux caisses de retraite des ouvriers mineurs revient, amendé, du Sénat à la Chambre.

M. de Ramel demande que les ouvriers étrangers ne participent pas aux bénéfices de la caisse et que l'exploitant qui emploie des ouvriers étrangers soit tenu de verser 4 0/0 de leurs salaires à la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse afin de constituer un fonds spécial de réserve ;

Que, pendant le temps que l'ouvrier passe sous les drapeaux, un versement de 10 centimes par jour soit fait à son livret de retraite par les soins de l'administration de la guerre et aux frais de l'Etat ;

Enfin que les ouvriers puissent profiter de la retraite à partir de l'âge de cinquante ans, tandis que le projet fixe l'âge de cinquante-cinq.

M. Barthou, ministre des travaux publics, déclare que le gouvernement, d'accord avec la commission, demande à la Chambre de repousser tous les amendements.

M. le prince d'Arenberg appelle l'attention du ministre sur les ouvriers des minières et carrières qui ne profitent pas du bénéfice de la loi.

M. Barthou fait observer qu'ils en profitent facultativement ; ils peuvent être assurés de la bienveillance du gouvernement dans l'application de la loi.

M. Sibille demande au ministre si les ingénieurs et directeurs contribueront aux charges jusqu'à concurrence de leurs appointements ou jusqu'à concurrence seulement de 2,400 francs, somme pour laquelle ils participent dans les bénéfices.

Le ministre répond qu'ils ne contribueront que jusqu'à concurrence de 2,400 francs.

M. Audiffred : La loi réalise un progrès important qu'il ne faut pas laisser échapper et, dans le bassin de la Loire comme partout ailleurs, les ouvriers mineurs l'ont compris.

Non seulement la charge de l'ouvrier ne sera que de 4 0/0, tandis que celle du patron est de 7 ou 8 0/0 ; mais l'ouvrier obtiendra une sécurité qu'il n'a pas aujourd'hui.

Pourquoi, d'ailleurs, les compagnies ne feraient-elles pas dans l'avenir ce qu'elles font actuellement ?

La Chambre ne voudrait point, après douze ans de va-et-vient de la Chambre au Sénat, prolonger l'attente des ouvriers mineurs. Elle pourra adopter des dispositions complémentaires, quand elle organisera d'une façon générale les retraites des travailleurs.

La clôture est demandée et prononcée.

M. Jourde rend hommage à la Chambre, qui vote pour la première fois une loi de retraite pour les travailleurs ; mais, au nom du parti socialiste, il fait toutes réserves sur le principe de la retenue opérée sur les salaires.

C'est le patron qui devrait prélever sur ses bénéfices la retenue nécessaire aux mineurs.

Bien que certains patrons, figurant à la Chambre, fassent une assez vilaine grimace qu'on ne saurait leur reprocher, on vote sur l'ensemble de la loi qui est adoptée.

INFORMATIONS

M^r le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient de partir pour Rome, accompagné du chanoine Thomas, son secrétaire particulier.

Courses d'Autueil

Grand Steeple-Chase de Paris, 120,000 fr. et un objet d'une valeur de 40,000 fr., 6,500 mètres. — 1^{er}, *Louch*, 7/2, à M. Holtzer (Newby) ; 2^e, *Swanshot* ; 3^e, *Veuil* ; 4^e, *Caucase* ; 5^e, *Le Rakos* ; 6^e, *Buffalo-Bill* ; 7^e, *Lady-Ellen II*.

Grand Prix de Paris (17 juin)

Le prince de Galles est de moitié avec le baron de Hirsch dans l'achat du cheval *Matchbox*.

Ce cheval a été payé 375,000 francs par les deux propriétaires qui ont le ferme espoir de gagner le Grand Prix de Paris.

C'est Cannon qui montera *Matchbox* le 17 juin.

La fête de Jeanne d'Arc

Le vote du Sénat pour la célébration d'une fête nationale de Jeanne d'Arc a été très bien accueilli par toute la presse, sauf la presse radicale socialiste et libre-penseuse.

La fête de Jeanne d'Arc reportée au 14 juillet

M. Gacon, député radical de l'Allier, a résolu de soutenir, devant la Chambre, un amendement à la proposition de M. Joseph Fabre, amendement d'après lequel la fête de Jeanne d'Arc, fixée par cette proposition au deuxième dimanche de mai, serait célébrée le 14 juillet.

La taxe d'octroi sur les boissons

La commission a dressé la liste suivante des taxes de remplacement parmi lesquelles les conseils municipaux pourront faire un choix :

Centimes additionnels aux quatre contributions directes ; taxe sur la valeur vénale de la propriété bâtie et non bâtie ; taxe sur la valeur locative ; taxe sur le revenu cadastral ; taxes sur les constructions, sur les chevaux, hôtels, cafés, restaurants ; taxes de pavage, d'entretien de rues et d'égouts ; taxe sur les concessions d'eau.

Les poursuites contre Cornélius Herz

Le conseil des ministres a été avisé par une dépêche de l'ambassadeur de France à Londres que le gouvernement anglais déclarait que l'état de santé de Cornélius Herz ne permettait pas son transfert devant le tribunal de Bow street.

En conséquence, le garde des sceaux a ordonné que l'instruction ouverte contre Cornélius Herz, devant la justice française, soit poursuivie par défaut.

Grave découverte à Alger

On vient de découvrir à Alger une affaire d'une certaine gravité. Il s'agirait de la découverte d'une quantité considérable d'explosifs dont une cinquantaine de kilogrammes de picrate de potasse.

La fabrication avait lieu sur place. Plusieurs individus compromis dans cette affaire ont été arrêtés.

Un coup de mine à Saint-Etienne

Avant-hier soir, une explosion due à un coup de mine par suite d'une mauvaise bourre s'est

produite dans le chantier du puits des Rozières, appartenant à la Compagnie des mines de la Loire.

Trois ouvriers ont été grièvement blessés.

Arrestation d'un espion italien

Un individu soupçonné d'espionnage et qui avait été signalé depuis quelques jours aux autorités de la frontière a été arrêté par la gendarmerie d'Oraison, arrondissement de Digne.

C'est un commandant de l'artillerie italienne; il prenait, au moment de son arrestation, le croquis de la vallée où coule la petite rivière l'Asse, point stratégique important de la frontière sud-est.

Cet individu a été dirigé sur la prison de Digne samedi matin.

Conférence à Carcassonne. — Réponse de M. Turrel

Avant-hier, avait lieu à Carcassonne une conférence par MM. Pelletan, Jaurès et Rouanet. Tous les députés de l'Aude avaient décliné l'invitation à eux adressée et même M. Turrel a envoyé la spirituelle réponse suivante :

COMITÉ SOCIALISTE CARCASSONNE

« Je crains que la réunion socialiste à laquelle vous m'invitez ne fasse guère augmenter le prix de nos vins. Toutefois, si l'éloquence de mon collègue Pelletan, qui vote toujours contre les projets viticoles, provoquait une hausse subite, je serais enchanté d'en être informé. — TURREL. »

L'hospitalité artistique en Allemagne

Huit acteurs du théâtre Royal de Copenhague qui s'étaient rendus à Havensleben (Schleswig) pour y donner des représentations en langue danoise, ont, le jour même de leur arrivée, reçu notification, par la police prussienne, d'un arrêté d'expulsion édicté contre eux.

REVUE HEBDOMADAIRE

10 juin 1894.

Le marché s'est montré un peu hésitant cette semaine. La dernière liquidation a montré qu'il y avait eu des livraisons de titres et la spéculation s'est trouvée un peu arrêtée dans son optimisme habituel. On parle vaguement d'un emprunt probable et on comprend facilement que la hausse se trouve un peu eurythmée.

Le 3 0/0, qui cotait lundi 101.10, est à 100.75. Le 3 1/2, moins impressionnable, se négocie à 107.02 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit manifestent de bonnes tendances. Le Crédit Foncier passe de 960 à 962.50 avec un bon courant de demandes sur les obligations foncières et communales. Le Comptoir national d'Escompte est ferme à 505. La Société Générale conserve une très bonne tenue; on sait que cette société ouvre ses guichets à l'émission des obligations Salonique-Constantinople.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 740, dévalant tous les jours ses affaires.

La compagnie de chemin de fer de jonction

de Salonique à Constantinople émet, comme l'avons annoncé, jusqu'au 14 juin, 419,254 obligations formant le solde de l'emprunt de 320,000 obligations dont la création a été autorisée par l'assemblée du 23 mars 1893.

Nous avons dit quelle était la garantie que le gouvernement ottoman affectait à ces obligations.

On verse 50 fr. en souscrivant et 71 fr. à la répartition; prix d'émission, 321. Au double point de vue de la garantie et de la construction de la ligne, les obligataires de Salonique-Constantinople ont tous les motifs d'être tranquilles. Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance à la Banque de Paris, à la Banque impériale ottomane et à la Société Générale.

Marché toujours agité sur les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. Le comptant nous paraît s'apercevoir qu'il a été trop loin dans la voie de la baisse. Comme nous l'avons déjà dit, on avait pris peur trop vite.

Le Suez est plus lourd.

L'Italien a conservé toute la semaine une bonne tenue.

L'Extérieure passe de 64.80 à 65.50.

On finit par espérer un arrangement du gouvernement espagnol avec les compagnies de chemins de fer.

Les fonds ottomans restent fermes. Hausse des fonds austro-hongrois.

Les demandes de remboursement des billets 5 0/0 1^{re} et 2^e émission de la Banque de Russie et emprunts d'Orient 5 0/0 2^e et 3^e émission peuvent être adressées à Paris, jusqu'au 12 juin inclusivement, à MM. de Rothschild frères, avec les titres qui seront rendus estampillés payables à Paris le 13 septembre 1894.

Les titres dont le remboursement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus seront convertis en rente 4 0/0 aux conditions fixées dans l'ukase impérial des 13 et 25 mai.

DR LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	13°
Midi,	762 m/m	au-dessus	17°
Hausse,	m/m		
Baisse,	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	11°

Pétition aux députés

Dans le feuillet des pétitions adressées à la Chambre, se lit la demande suivante :

« Les sieurs Courant et Boismard, hongrois, à Tigné (Maine-et-Loire), demandent que la Chambre, dans l'examen du projet de loi sur la médecine vétérinaire, soutienne les intérêts des praticiens hongrois et maréchaux ferrants non diplômés. »

Votes de nos députés

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Etienne (Interpellation sur la politique française en

Afrique) : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et convaincue que, s'appuyant sur les engagements internationaux, il saura faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour. »

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

— Sur l'amendement Souhet concernant les caisses de retraites des mineurs :

Ont voté contre : MM. Coudreuse, de Grandmaison, Guignard.

MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland n'ont pas pris part au vote.

— Sur le crédit de 1,800,000 fr. pour la protection des intérêts français au Congo :

Ont voté pour : MM. Coudreuse, Guignard, de Grandmaison.

MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland n'ont pas pris part au vote.

Funérailles d'Eugène Guy

Le défaut d'espace, aussi bien qu'une communication tardive, nous ont empêché de publier, samedi dernier, le discours ému prononcé, au cimetière de Saumur, sur la fosse d'Eugène Guy, par M. Besard, professeur de seconde au lycée d'Angers.

Voici ce discours :

« M. le Proviseur a salué déjà en paroles émues celui dont la perte nous laisse désolés et confondus. Il a dit la douleur de ses camarades, de ses maîtres, de tout le lycée, de tous ceux qui ont pu connaître sa charmante et bonne nature. Maintenant, c'est le tour de ceux qui l'approchaient de plus près encore, qui, à côté de lui, dans sa classe, ont partagé sa vie, joui de son amitié, dont je ne puis que rendre faiblement la profonde affection et le poignant chagrin.

« Tant qu'a duré la terrible agonie, nous voulions espérer encore. Mardi matin, lorsqu'il a fallu nous avouer que tout était fini, nous nous sommes sentis anéantis, sans paroles, devant cette place vide qu'il occupait trois jours avant, et où nous ne devions plus le revoir. Il la remplissait si bien, il était si gai, si actif, si heureux de nous faire plaisir ! Il s'était mis au premier rang, pour mieux écouter, mieux questionner, être toujours prêt à prendre la parole, à rendre service, à se dépenser pour ses maîtres ou pour ses camarades. Sa bonne figure ouverte, ses yeux droits et clairs, toute sa physionomie, toute son attitude, laissaient voir sa franchise, sa loyauté, son excellent cœur ; toujours actif, toujours de bonne humeur, il acceptait avec la même simplicité les compliments et les critiques ; on le voyait ému des unes, fortement touché des autres, car sa physionomie ne savait rien cacher ; mais on le sentait si courageux, si sincère, avec lui comme avec les autres, qu'on n'avait à craindre de cette charmante nature ni présomption, ni découragement.

« Aussi, quels progrès, quels patients efforts ! Comme nous étions heureux, chaque fois qu'il avait réussi, de voir son aimable figure s'éclairer d'une vive joie ! C'est qu'il sentait déjà, comme un homme de cœur, la portée, le prix de ses efforts ; il devenait plus sérieux, plus mûr sans perdre sa simplicité. Le grand malheur qui venait de le frapper, le jetait orphelin dans la vie, mais déjà capable de comprendre ses devoirs, prêt à les accepter courageusement pour soutenir l'énergie de ceux qu'il aimait, et à les remplir jusqu'au bout. Sa bonté n'était pas de celles dont on fait l'éloge banal chez tant d'enfants encore plus jeunes de caractère que d'années ; elle était profonde, généreuse, virile ; sa belle humeur faisait la joie de la classe ; son caractère devenait presque pour elle un modèle.

« Hélas ! pourquoi faut-il qu'un malheureux hasard ait anéanti tout d'un coup tant d'espérances, qu'il nous soit enlevé ainsi, victime de son ardeur même, de sa généreuse et bouillante jeunesse ! Tous ses souvenirs seront pour nous autant de chagrins nouveaux, lorsque nous verrons chaque jour sa place muette et vide, lorsque tant de questions auxquelles il aimait répondre, les plus aimables, les plus gaies, nous n'oserons plus les poser. La pensée de notre ami perdu sera toujours au milieu de nous, pieusement gardée, douce et grave ; nous nous comprendrons du regard, courageux de notre tristesse comme il l'a été lui-même dans la souffrance ; notre chagrin, comme ceux qui éprouvent le besoin de se replier sur eux-mêmes, n'en sera que plus profond. Alors, dans le silence de notre douleur, nous rappelant tant de qualités qui n'ont pu s'évanouir, tant d'intelligence et de bonté, qui survivent autrement que par notre souvenir, nous trouverons dans notre cœur les seules consolations possibles en de pareils déchirements, celles qui ont fait naître l'espérance chez les plus désabusés ; et ces consolations morales, ces religieuses espérances parleront, douces, calmes, fortifiantes, à nos âmes désolées. »

Sous l'impression profonde de ces touchantes paroles s'est écoulée la foule énorme qui donnait, à la mère si douloureusement éprouvée, un suprême témoignage de respectueuse sympathie.

LETTRE

D'un groupe d'habitants de DANPIERRE au député de l'arrondissement.

« Monsieur le Député,

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance un fait qui démontre, une fois de plus, l'incurie de l'omnipotente administration vis-à-vis des riverains de la Loire. Il s'agit ici de l'Administration des Ponts et Chaussées, service des eaux fluviales.

Voici les faits :

Il semble que mon devoir eût été dès l'abord de prévenir la marquise et de vous faire expulser.

— Monsieur ! interrompit Henri.

— Monsieur, je vous demande pardon très humblement, à l'avance, de tous les mots blessants que je pourrai prononcer. Vous, de votre côté, je vous supplie d'y mettre un peu de complaisance en considération de ce fait que, si je voulais prononcer une parole, vous seriez perdus sans ressources.

Henri secoua la tête.

— S'il n'avait fallu que prononcer une parole... commença-t-il.

— Mon Dieu, vicomte, n'égarons pas la discussion dès ses premiers pas. Nous avons nos desseins qui nous ont empêchés de parler, c'est clair, — mais il est clair aussi que si vous n'entrez pas dans nos vues de bonne grâce, nous parlerons.

— Quelles sont vos vues ?

— Ma visite n'a d'autre but que de vous le faire savoir ; croyez-moi, laissez-moi mener ma barque à ma guise : sans cela, nous ferons fausse route. Je vous disais donc que mon devoir de gentilhomme, en apparence au moins, eût été de vous démasquer dès l'abord. Je le

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FEVAL

Henri crut avoir mal entendu, et se tourna vers le notaire pour réclamer une explication.

Le jeune homme habillé de noir s'inclina en silence.

— Maître Lemesle ne sait rien, oh ! rien du tout, s'empessa de dire M. O'Brien ; il est ici seulement pour prêter son ministère et donner l'authenticité à la chose.

— Mais, dit Henri, faisant un effort pour garder son calme, permettez ; je ne sache pas avoir manifesté la moindre velléité de tester.

Le général cligna légèrement de l'œil en le regardant et répondit :

— Vous ne vous souvenez donc déjà plus de ce qui s'est passé cette nuit ?

L'âge du général, son titre, son caractère de loyauté chevaleresque, donnaient une sorte de solennité à l'étrange début de cette scène.

Ce ne pouvait être ni un guet-apens ni une mystification.

— Je vois, reprit O'Brien, sans laisser au

vicomte le temps de répondre, que nous avons besoin de causer un peu tous les deux avant d'entamer la rédaction de... l'acte.

— Je vous assure, déclara Henri, que nous ne rédigerons rien du tout.

— Capricieux ! murmura le général en souriant.

Puis il ajouta :

— Passons, je vous prie, dans votre cabinet de travail. M. Lemesle aura la bonté de nous excuser.

M. Lemesle salua encore.

Un jeune notaire muet, qui salua à propos et bien, fait son chemin, fatalement, quand même il ne porterait pas lunettes.

Le général passa son bras sous celui d'Henri et l'entraîna, bon gré mal gré, vers son cabinet.

C'était une sorte de boudoir très joli, très bizarrement attifé, tout plein d'objets baroques et de riches enfantillages, un vrai musée de vicomte voyageur.

Le général O'Brien promena son lorgnon à la ronde et dit :

— Délicieux ! M^{me} la marquise doit être folle de tout cela.

— M^{me} la marquise a beaucoup de goût, répliqua sèchement Henri. Veuillez me dire,

monsieur, le mot de cette énigme.

— Testament, prononça O'Brien avec beaucoup de gravité.

Henri prit aussi un air grave.

— Monsieur, dit-il, vous êtes l'ami de la famille de Boistrudan. A cause de cela, j'accepte vos façons d'agir en tant que fait accompli. Mais il faut mettre un terme à ceci : ma patience, comme toutes les choses de ce monde, a des bornes.

Le général s'était assis au coin du foyer.

— J'ai oublié de donner mon journal à ce pauvre M. Lemesle, pensa-t-il tout haut ; c'est un jeune homme d'une discrétion et d'une prudence parfaites. Quant à votre patience, vicomte, les limites qu'elle a ne m'inquiètent point. Nous ne sommes pas ici pour nous dire des douceurs. Veuillez prendre un siège et discutons froidement. Je me présente chez vous comme chargé des intérêts de M. le comte Albert de Rosen, mon ami.

— Je l'ai deviné tout de suite, monsieur, répondit Henri, et je suis prêt à vous entendre.

— Ecoutez-moi donc, monsieur le vicomte. D'abord, deux mots d'explication sur ma conduite en cette affaire. Il y a déjà du temps que je sais votre histoire. Au premier aspect,

» Nous avons, dans ce moment, une forte crue de la Loire, qui va submerger beaucoup de prairies; le foin qui était abondant et de belle qualité va, par suite de cette submersion, être perdu; car les eaux, en se retirant, vont déposer sur cette herbe un limon épais qui rendra le foin inutilisable comme fourrage.

» Ce n'est pas cela qui remplira les greniers après ces deux années de disette.

» Il y a déjà huit jours que les journaux parlent d'inondations qui se sont produites dans le Puy-de-Dôme. Ces inondations, nous en subissons le contre-coup aujourd'hui par l'Allier et ses affluents.

» Le service des eaux aurait pu éviter les pertes considérables que vont subir les riverains de la Loire, en annonçant cette crue à temps, comme il le devait. Mais non. A Dampierre et communes voisines, par exemple, la crue a été annoncée le 27 mai, vers 5 heures du soir, alors que les eaux étaient déjà sur les prés ou commençaient à y venir; c'est-à-dire trop tard, comme cela se passe habituellement. On annonce généralement les crues quand les eaux sont déjà en décroissance.

» Les gens de la campagne, qui lisent peu ou point les journaux, ne croyaient avoir affaire qu'à une petite crue de la Loire, espérant du reste que les Ponts et Chaussées, cette administration qui leur coûte si cher, les avertirait au moins du danger que pourraient courir leurs prairies; d'autant que dans la matinée du 27, à des gens qui, commençant à éprouver des craintes, leur demandaient s'ils avaient des renseignements sur la crue, les gardes des eaux répondaient qu'ils n'avaient entendu parler de rien.

» Ne vous semble-t-il pas inouï qu'une crue commencée depuis huit jours, et dont il était facile, pour des gens dont c'est le métier, de prévoir l'importance, ne soit pas encore annoncée sur tout le cours du fleuve? On ne le sait que trop tard, pour qu'on puisse faucher.

» Il est profondément regrettable, après ces deux années de sécheresse surtout, de voir perdre, par une négligence inconcevable, une grande partie de nos foins.

» On a l'air de s'occuper beaucoup de la crise agricole, mais on ne veut prendre aucun des moyens de la faire cesser, ou tout au moins de l'atténuer.

» On s'occupera, en revanche, beaucoup de deux ou trois cents braillards qui se mettent en grève, parce qu'ils gagnent beaucoup en travaillant dix heures par jour et qu'ils voudraient gagner tout autant en travaillant beaucoup moins, voire même pas du tout; tout cela parce que ce sont des « ouvriers »; mais la population laborieuse par excellence, celle des campagnes, celle qui travaille quatorze et quinze heures par jour, pour gagner, sans se plaindre, la moitié de ce que gagne un des sus-

comprendais ainsi, Rosen a été d'un avis différent et m'a fourni un argument sans réplique: M. de Villiers, m'a-t-il dit, n'épousera jamais mademoiselle de Boistrudan, puisque je le tuera.

— That is the question! murmura le vicomte en souriant avec effort.

— Pour moi, reprit le général, la question est tranchée, Rosen vous tuera quand il voudra. En conséquence, j'ai gardé le silence: je n'aurais parlé que pour éviter à la noble jeune fille le malheur de lier sa vie à la vôtre. Arrivons à l'affaire du testament, car je ne voudrais pas faire attendre M. Lemesle. L'affaire du testament peut changer du tout au tout notre ligne de conduite. Nous vous avons accordé le duel autrefois, nous ne vous le devons pas. C'est de notre part excès de chevalerie. Est-ce avec le duel qu'on punit le vol et le viol? Ne vous révoltez pas, vicomte, vous avez ratifié vous-même, cette nuit, des qualifications plus sévères. Je vais maintenant plus loin: le duel accordé, vous avez vous-même renoncé à son bénéfice en prenant la fuite. Nous aurions donc le droit de substituer l'arme de la loi française à la carabine et à l'épée. Moi, je le ferais; Rosen y répugne, à cause du

dit braillards, la population qui fournit du pain à la France, la toute puissante administration s'en moque, ou plutôt elle fait mieux que cela, elle ne s'en occupe pas. Nous ne vous en donnons pour preuve que le fait que nous vous signalons, Monsieur le Député, à vous qui êtes mieux placé pour défendre les intérêts des vrais travailleurs qui ne peuvent, eux, se mettre en grève, car ils n'ont pas derrière eux de commanditaires intéressés qui leur fourniront du pain.

» Confiant dans l'accueil que vous réserverez à notre requête et certains que vous soutiendrez notre cause avec toute l'ardeur que mérite une cause aussi intéressante, nous vous prions, Monsieur le Député, de recevoir l'expression de nos sentiments dévoués.

» Dampierre, le 30 mai 1894.

M. de Grandmaison a transmis immédiatement ces réclamations à qui de droit.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE KAM-HILL

Demain mardi 12 juin aura lieu la représentation que nous avons annoncée et qui ne peut manquer d'attirer notre public au théâtre. KAM-HILL, le chanteur mondain de l'Eldorado, se fera entendre dans le répertoire qui a consacré sa renommée à Paris; son programme est varié et nouveau pour notre ville, il est irréprochable et de bon goût.

Autre attraction: M^{me} Marianne CHASSAING, du théâtre du Vaudeville, TARRIDE, l'inénarrable Camaret de Champignol malgré lui, du théâtre des Nouveautés, joueront leur répertoire à succès, trois pièces absolument inédites en province, créées par eux à Paris. Spectacle curieux dans lequel sera donnée Barbe-Bleuette, la pantomime deux fois centenaire, jouée par TARRIDE, dans le rôle de Pierrot, créé par lui; M^{me} Marianne CHASSAING, Barbe-Bleuette.

Tous les artistes qui accompagnent ces noms aimés du public joueront les rôles qu'ils ont également interprétés à Paris.

Citons encore au programme: Retour de Bal, le grand succès de M^{me} CHASSAING, joué par elle plus de cent fois, et les désopilants monologues de TARRIDE.

Nouvelle Recette des Postes

A partir du 16 juin courant, une recette des Postes sera établie dans la commune de Châtellais, arrondissement de Segré.

La circonscription de ce nouveau bureau se composera des communes de Châtellais et de l'Hôtellerie-de-Plée.

Dîner du vin d'Anjou

Le prochain dîner de l'Association amicale des Angevins résidant à Paris, connu sous le nom de « Dîner du vin d'Anjou », aura lieu lundi 18 juin (lendemain du Grand Prix), à

nom de miss Ellen Talbot, qu'il veut garder pur comme l'âme de la pauvre martyre. Mais sa répugnance n'est pas plus illimitée que votre patience, dont vous parlez tout à l'heure. Ce droit au combat que vous n'avez plus, nous voulons vous le vendre.

— Ah! ah! fit Henri, au prix d'un testament?

— Au prix d'une restitution. Tout ce que vous possédez est notre déponille.

— Ce serait là, général, un procès bien chanceux.

— Devant les tribunaux, peut-être; devant le monde, non.

— C'est votre opinion, ce n'est pas la mienne. (A suivre.)

MARCHÉS

ANGERS, 9 juin

Froment, 1^{re} qté, le décalitre, 1 45; nouveau, 1 35. — Seigle, 1 25. — Orge, 1 25. — Avoine grosse, 1 15; menue, 1 05. — Pommes de terre nouv., » 70. — Foin, les 100 kilos, 10 50. — Paille, 8 fr. — Chanvre, les 6 kil 500, 6 25. — Farines, les 100 kilos, 27 fr. — Beurre, le d.-kil., 4 30. — Poulets, la couple, 5 fr. — Œufs, la douz., » 80. — Bœuf, le kilo, 2 fr. — Vache, 1 80. — Veau, 2 20. — Mouton, 2 30.

7 heures, restaurant Excoffier, boulevard des Italiens, n° 27.

Tous les Angevins de passage à Paris peuvent y prendre part, en se présentant le soir même, au président du comité, M. le conseiller Persac.

Le prix du dîner est de 6 fr. 50.

Découverte de deux cadavres

TRÈVES-CUNAUT

Vendredi dernier, vers 2 heures de l'après-midi, une femme, lavant dans la Loire à l'entrée du bourg, aperçut un corps flottant sur l'eau. Elle appela deux voisins qui retirèrent le cadavre et avisèrent la gendarmerie de Gennevilliers qui vint ouvrir une enquête, assistée de M. le docteur Payraudeau.

On n'a pu constater l'identité du noyé dont voici le signalement:

Trente à 35 ans, taille de 1^m63, barbe et cheveux châtain mi-ras, moustache longue, fer à cheval au menton; veston de coton rayé, gilet noir, chemises à raies rouges et bleues, caleçon de coton blanc, pantalon rapiécé à carreaux blancs et noirs, chaussettes de laine, souliers napolitains en mauvais état.

On a trouvé, dans les poches, un porte-monnaie contenant 70 centimes, une ligne et des haricots.

M. Payraudeau a déclaré que la mort par submersion, accidentelle ou volontaire, datait de 5 à 10 jours. Vu son état de putréfaction, le corps a été immédiatement inhumé.

LES ROSIERS

Le même jour, à l'île-Poulain, deux personnes, lavant dans la Loire, aperçurent au fond un corps qu'on retira et que vint examiner la gendarmerie de Gennevilliers, accompagnée de M. le docteur Rouillon.

Le noyé porte à la figure une large ecchymose et à la racine du nez des déchirures produites sans doute lors de la chute. Il paraît âgé de 30 ans environ; sa taille atteint 1^m72 et ses cheveux sont noirs.

Comme vêtements: chemise de coton à carreaux rouges et blancs, pantalon et paletot de velours gris, cravate noire, brodequins à lacets.

Dans les poches, on a trouvé un mouchoir aux initiales B. C. et une petite glace portant cette marque: « Grande industrie militaire, maison Liard ».

Le corps, ayant séjourné plusieurs jours sous l'eau, n'offrant aucune trace de violence et présentant un état de décomposition avancée, a été inhumé aussitôt.

On suppose que ce cadavre est celui du fils Blandin dont nous avons annoncé la disparition dans notre numéro du 8 juin. Les initiales du mouchoir se rapportent en effet au nom de la famille Blandin-Chantoiseau.

Écrasé par un train

Un sieur Oudin, qui avait déjà tenté de se suicider, s'est fait écraser, entre les gares d'Arçay et de Loudun, par le train 402 qui part de Loudun à 6 heures du matin.

Grève à Angers

Les dix-neuf hommes qui composent l'équipe de jour à la gare Saint-Laud-Angers, pour le service de la petite vitesse, se sont mis en grève, et le transbordement des marchandises a eu lieu avant-hier, au moyen d'hommes d'équipe classés et d'auxiliaires.

Les grévistes refusent de continuer le service aux conditions imposées par la Compagnie d'Orléans depuis le mois d'avril dernier. La Compagnie a substitué au paiement à la journée, qui donnait aux auxiliaires un salaire de 2 fr. 75, celui du paiement à la tonne chargée ou déchargée; ce mode de rétribution, lorsque les expéditions diminuent, abaisse le salaire journalier au-dessous de 2 fr. 75.

Etat-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 7 juin. — Elisabeth-Anne-Marie Charpy, rue Duncan, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph Haudbert, cocher, à Montsoreau, et Joséphine Lardin, cuisinière, à Saumur.

Eugène-Victor Chesneau, imprimeur, et Marie Vergool, lingère, tous deux à Saumur.

Ernest-Alfred Guinray, peintre, à Saint-Nazaire, de fait et de droit à Saumur, et Jeanne-Pascaline Raul, sans profession, à Saint-Nazaire.

Joseph Fagneau, étameur, et Virginie-Justine-Valentine Soulaire, sans profession, tous deux à Saumur.

Louis-René Bourdin, domestique, à Artannes, et Louise Arnaud, domestique, à Saumur.

MARIAGES

Le 9 juin. — Louis-Joseph Corbineau, cocher, a épousé Perrine-Renée Leduc, femme de chambre, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 9 juin. — Adolphe Piquet, cordier, 77 ans, veuf de Louise Gobereau, à l'Hospice.

Avis mortuaire

Les obsèques de M^{me} EDMÉ GAUTHIOT, née JOSÉPHINE LAMY, décédée à Saint-Lambert-des-Levés, le 10 courant, dans sa 59^e année, auront lieu demain mardi, 12 juin, à 11 heures, en l'église de Saint-Lambert-des-Levés, sa paroisse.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, route de Rouen.

Les amis et connaissances de la famille qui n'auraient pas reçu de billet de faire part sont priés de considérer le présent comme une invitation.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse: « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Rills justifie pleinement cette réputation: c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

Dernières Nouvelles

Lundi, 2 h. du soir.

ESPAGNE. — A Madrid, un télégramme, de source privée, répand le bruit de la mort du Sultan du Maroc.

La sensation est énorme; mais le gouvernement n'a reçu, jusqu'à présent, aucun avis officiel de cette mort qu'on estime simple manœuvre de Bourse.

ROME. — M. Crispi continué activement ses démarches pour aider la solution — suivant ses vœux — de la crise ministérielle.

HAVAS.

CI^e DU CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JONCTION
SALONIQUE - CONSTANTINOPLE
119,254 Obligations de 500 francs 3/0
Intérêt annuel: 15 francs,
payable par moitié les 15 avril et 15 octobre
SOUS DÉDUCTION DES IMPÔTS
Remboursement à 500 fr., en 95 ans, par tirages annuels.
PREMIER REMBOURSEMENT LE 15 OCTOBRE 1897
Ces Obligations forment le solde
de l'Emprunt de 320,000 Obligations qui constitue
l'unique charge de la ligne.

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pendant 99 ans, une recette brute annuelle de 15,500 fr. par kil. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

PRIX D'ÉMISSION: FR. 321

JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1894

Fr. 50 en souscrivant;
» 71 à la répartition, du 22 au 27 juin 1894;
» 100 du 20 au 25 juillet 1894;
» 100 du 20 au 25 août 1894.

Prix de l'obligation libérée à la répartition: Fr. 320

On souscrit le 14 juin 1894

ET, DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerboer;
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, r. de Provence et dans ses Bureaux
de quartier;
et dans leurs Agences et Succursales en France et à l'Étranger
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

ON SOUSCRIT À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 28,
RUE BEAUREPAIRE, SAUMUR

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstruit et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix: 6^{fr.}50 la Boîte. — Se trouve à Paris, chez DEBECCQ, P^h 24, rue de Charonne, et toutes autres Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 41, 43, 45, rue Saint-Jean.

